



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 24 SEPTEMBRE 2009**

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire fait part de divers remerciements qu'il a reçus.

M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à l'extinction de l'incendie rue Pasteur à Grand-Couronne et à la mise en sécurité de ce secteur : les pompiers, la police, la société Air liquide pour la prise en charge des bombonnes de gaz, l'architecte qui est venu sur place pour procéder aux vérifications nécessaires afin de savoir si les habitants pouvaient sans danger rester dans leur habitation et enfin le personnel municipal présent sur place afin de mettre en sécurité les lieux.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente réunion est adopté à l'unanimité avec les modifications suivantes :

La délibération n°103 inscrite à l'ordre du jour et ayant pour objet « Cession de matériel à la Sarl Couronne de l'Ours » a été modifiée et mise sur table.

La délibération n°502 inscrite à l'ordre du jour et ayant pour objet « Accueil au Centre de Loisirs des enfants à partir de 3 ans » a été supprimée de l'ordre du jour.

Le Maire dans le cadre de ses délégations et comme le prévoient les articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T., informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement des dossiers depuis le dernier Conseil Municipal du 25 juin 2009 dans le domaine des marchés publics, des contentieux et indemnités de remboursements en matière d'assurance.

Le Maire informe les membres du Conseil, que le rapport annuel pour l'exercice 2008 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de l'agglomération rouennaise, est à leur disposition pour consultation.

### **Le Conseil Municipal abordant l'ordre du jour :**

- Décide de se prononcer pour le retrait du projet de loi postale 2009 et de soutenir les consultations citoyennes qui auront lieu jusqu'au 3/10/2009 à Grand-Couronne et dans beaucoup d'autres villes françaises sur la privatisation de la Poste.
- Décide de modifier deux garanties d'emprunt que la ville a accordées à la Société Seine Manche Immobilière :
  1. La première garantie d'emprunt pour le remboursement de deux emprunts d'un total de 149 500 euros que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à financer une opération d'acquisition et d'amélioration d'un logement d'intégration au 30 rue Georges Clémenceau à Grand-Couronne.
  2. La seconde garantie d'emprunt pour le remboursement de deux emprunts d'un total de 105 800 euros également contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation. Ces prêts sont destinés à financer une opération d'acquisition et d'amélioration d'un logement d'intégration au 44 rue Georges Clémenceau à Grand-Couronne.





- Cède le matériel de l'ancien Centre de Vacances d'Orcières appartenant à la Ville de Grand-Couronne à la SARL Couronne de l'Ours.
- Attribue une prime communale à la construction aux cinq familles couronnaises suivantes :
  1. M. et Mme DELADRIERE Florent, demeurant 10 allée des Poiriers aux Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 5 ;
  2. M. BATANTOU Claise et Mme LAMOTHE Gwenaëlle, demeurant 4 allée Alfred Kastler aux Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 4 ;
  3. M. et Mme KOTAN Taylan, demeurant 6 rue Cécile Soret à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 4 ;
  4. M. et Mme DESCAMPS Alain, demeurant 21 rue du Pavillon aux Essarts à Grand-Couronne pour une catégorie de construction de type 5 ;
  5. M. QUEVILLY Rodney et Melle CAUMONT Jessica, demeurant 12 rue Cecile Soret aux Essarts pour une catégorie de construction de type 5 ;
- Procède à la révision du loyer de la location consentie à l'entreprise Air Products, pour la location d'une partie de la parcelle de terrain contigüe à celle de son exploitation à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.
- Adopte la convention pour le poste chargé d'accueil de proximité entre la Ville de Grand-Couronne et la Communauté d'Agglomération de Rouen. Pour cette action intercommunale, la ville bénéficie pour l'année 2009 d'une subvention forfaitaire de 8 000 euros attribuée par cet organisme.
- Approuve les modalités financières et patrimoniales du transfert de la Zone d'Aménagement Concerté, telles qu'elles sont définies dans la délibération.
- Prend acte des modifications des statuts du Conservatoire à Rayonnement Départemental annexées à la délibération.
- Fixe le taux de la Taxe Locale à l'Équipement sur la construction, la reconstruction ou l'agrandissement de bâtiment de toute nature à 5 %.
- Autorise M. le Maire à indemniser M. Jean-Pierre TATI, employé communal, du montant de son préjudice dans le cadre d'une détérioration de vêtements.
- Prend en considération la demande de cessation de location de Mme Michèle SALEN, pour le logement situé 53 rue Victor Hugo à Grand-Couronne à compter du 30/09/2009.
- Autorise M. le Maire à signer un bail d'habitation d'une durée de six années et toutes pièces s'y rapportant entre la Ville et Mme Michèle SALEN à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 pour un logement situé sis rue du Presbytère à Grand-Couronne.
- Autorise M. le Maire à signer les quatres conventions avec les partenaires suivants :
  1. Compagnie du Chat Foin : visant à permettre la rémunération des cours de l'atelier Théâtre pour l'année 2009/2010.
  2. La Ville de Saint-Ouen de Thouberville : concernant la scolarisation intercommunale entre les deux communes des élèves des écoles maternelles et élémentaires.
  3. Association CARDERE : afin de mettre en place des ateliers d'éducation à l'environnement.
  4. Association 1,2,3 et moi : dans le but de mettre à disposition une salle de cours d'anglais et la salle des « ateliers de vie quotidienne » situées dans





l'Espace Sonia Delaunay pour y mener une activité d'aide aux devoirs en direction d'élèves de l'école Victor Hugo.

- Adopte une convention entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Rouen relative au renouvellement du Contrat Partenaire Jeunes à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 jusqu'au 31 août 2012.
- Autorise M. le Maire à signer les deux contrats suivants :
  1. Renouvellement du contrat du Directeur du Centre Aquatique Municipal Alex Jany à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009 pour une durée de 15 mois.
  2. Contrat se rapportant à l'emploi de responsable de la division Culture qui a été

renouvelé par délibération du 12 mars 2009. Cet avenant est destiné à modifier

l'intitulé de l'emploi et la rémunération.

- Adopte les deux tarifs suivants (les deux délibérations correspondantes annulent et remplacent celles adoptées au Conseil Municipal du 25 Juin 2009) :
  1. Location des salles pour les Grand-Couronnais au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
  2. Location des salles aux extérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010.
- Inscription d'un tarif supplémentaire dans la grille tarifaire Alex Jany.
- Autorise M. le Maire à signer les deux conventions ci-dessous relatives à l'utilisation des terrains de football du Stade Auguste Delaune :
  - La première concerne le SMEDAR et la seconde, l'US Quevilly.
- Cède à Quevilly Habitat, une parcelle de terrain non bâtie, représentant environ 2 500 m<sup>2</sup>, issue d'une parcelle de terrain cadastrée AT 719, sise rue du Pavillon aux Essarts à Grand-Couronne.
- Adopte les deux conventions entre la Ville et les partenaires suivants :
  - La Mission Locale de Rouen : elle concerne la mise à disposition de locaux et fixe les modalités de fonctionnement concernant l'accueil du jeune public pour une durée d'un an.
  - L'Association l'Ecrit Santé : elle a pour but d'apporter une aide méthodologique et technique d'un journal local intitulé « GLOBULES » réalisé par et pour les habitants de Grand-Couronne pour une durée d'un an.
- Autorise M. le Maire à signer deux conventions avec les partenaires suivants :
  - La Régie des Equipements Musiques Actuelles de l'Agglomération de Rouen : pour l'organisation d'une exposition et d'une conférence dans les locaux de la Bibliothèque Municipale durant la période du 4 au 24/11/2009 dans le cadre du « Parcours 106 ».
  - La Communauté d'Agglomération Rouennaise et l'Université de Rouen : pour la mise à disposition d'une conférence de Philippe Brun, Maître de Conférences, sur « le développement émotionnel de l'enfant ».

Fin de séance à 19 H 45.

Grand-Couronne, le 25 septembre 2009.

**Le Maire,**

**Patrice DUPRAY**  
**Vice-Président du Conseil Régional**  
**Maire de Grand-Couronne**

